



SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS



Bilan annuel d'activité 2018



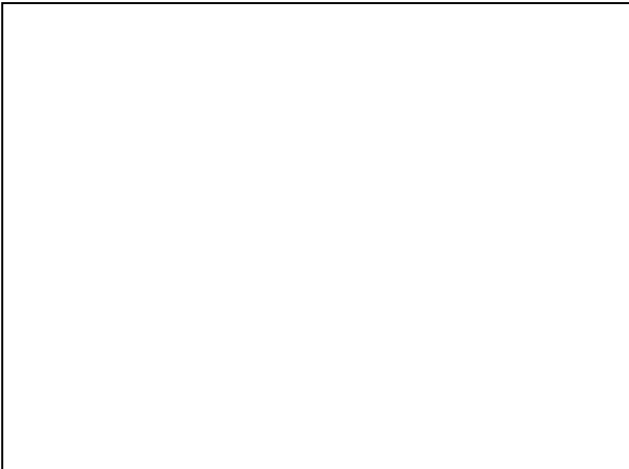
Photos de couvertures :



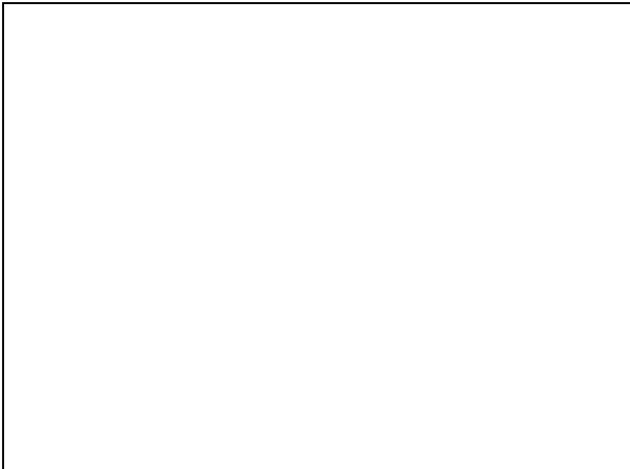
La Seulles, avant travaux d'entretien 2018 (Aurseulles)
(Aurseulles)



La Seulles, après travaux d'entretien 2018



La Seulles, avant travaux de restauration (Dialan sur Chaîne)
sur Chaîne)



La Seulles, après travaux de restauration (Dialan

Sommaire

I.	Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)	1
I.1	Périmètre, collectivités	1
I.2	Fonctionnement	2
I.3	Compétences	2
I.4	Transferts du siège social	2
I.5	La cellule d'animation.....	3
I.6	Gouvernance GEMAPI	3
II.	Travaux de restauration de cours d'eau	4
II.1	Travaux de restauration 2017 « Seulles amont » (1 ^{ère} tranche)	4
II.2	Travaux de restauration 2018 « Seulles amont » (2 ^{ème} tranche).....	2
III.	Travaux d'entretien de cours d'eau	3
III.1	Travaux d'entretien 2018.....	3
III.2	Travaux d'entretien 2019.....	5
IV.	Restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Seulles	6
IV.1	Seuil du château de Tilly sur Seulles (ROE7523)	6
IV.2	Dynamique de restauration de la continuité écologique.....	7
V.	Diagnostics zones humides	8
VI.	Surveillance des cours d'eau	9
VI.1	Suivi indicateurs	9
VI.2	Suivi Espèces Exotiques Envahissantes	10
VII.	Sensibilisation et communication	11
VIII.	Prévisions 2019.....	12

I. Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)

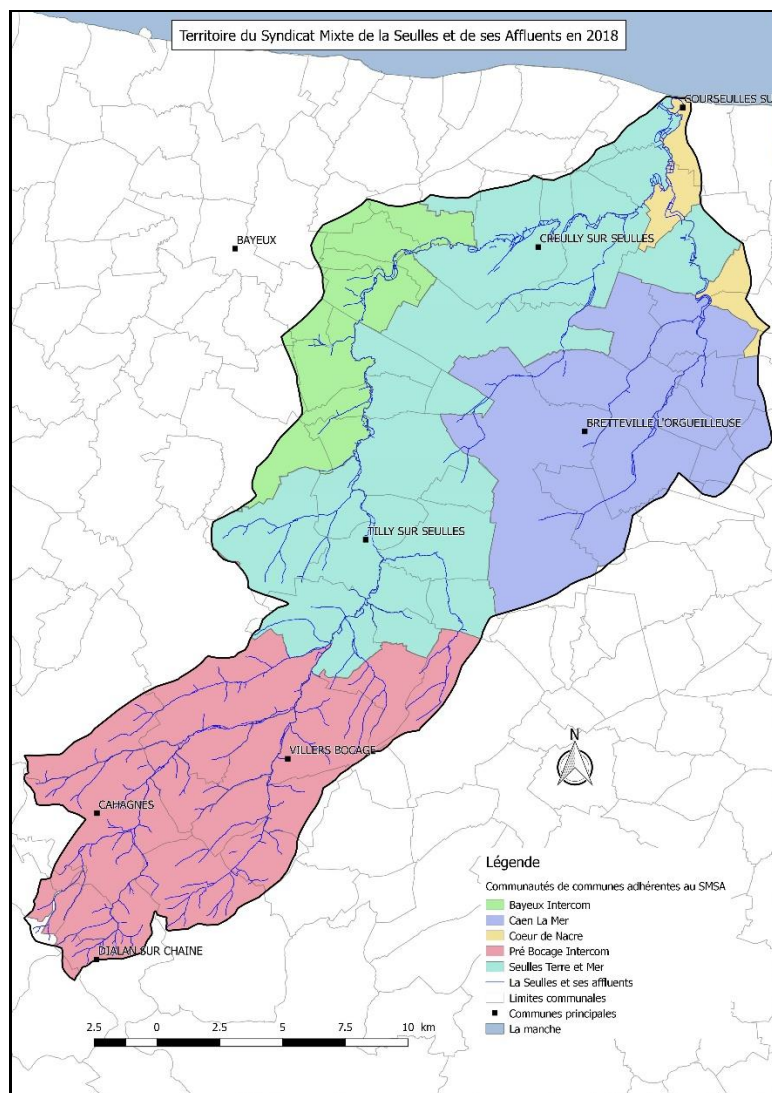
I.1 Périmètre, collectivités

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le périmètre du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents couvre l'ensemble du bassin versant de la Seulles.

Avec l'application de la loi GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, une réactualisation des collectivités membres du SMSA était nécessaire. L'arrêté du 27 août 2018 modifie la composition du SMSA comme suit :

Collectivités adhérentes en 2018 au SMSA dans les limites du bassin versant	
Communauté urbaine	Caen la Mer
Communauté de communes	Cœur de Nacre
Communauté de communes	Pré-Bocage Intercom
Communauté de communes	Bayeux Intercom
Communauté de communes	Seulles Terre et Mer

Collectivités adhérentes au SMSA en 2018



I.2 Fonctionnement

Présidé par Monsieur Jean-Paul BERON, le syndicat est constitué d'un comité où siègent 20 membres titulaires, élus des collectivités adhérentes. Le bureau est constitué du Président et de 3 vice-présidents.

La représentation des délégués au sein du comité est fixée comme suit :

- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour chaque établissement public de coopération intercommunale adhérent.

Les conseillers syndicaux se sont réunis 6 fois en 2018 : 6 février, 12 avril, 19 avril, 26 juin, 4 octobre et 29 novembre.

Le Syndicat apporte des solutions techniques et financières pour la réalisation de travaux dont l'objectif est l'atteinte du bon état des cours d'eau. Le fonctionnement budgétaire est assuré par les cotisations des collectivités et les subventions des partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental du Calvados, Région Normandie et Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER).

I.3 Compétences

Le syndicat est notamment compétent pour :

- La réalisation des diagnostics de cours d'eau préliminaires aux interventions,
- La mise en place des programmes de restaurations et d'entretien des berges et du lit des cours d'eau, comprenant notamment :
 - La gestion raisonnée de la végétation des berges ;
 - L'enlèvement sélectif des embâcles perturbateurs ;
 - La mise en place d'aménagements pour le bétail ;
 - La protection ponctuelle des berges par des techniques végétales ;
 - L'aménagement des ouvrages, à des fins de restauration de la libre circulation des poissons et/ou pour la restauration et/ou la préservation des milieux aquatiques.
- L'encadrement technique des travaux, l'animation des programmes de développement des usages liés au cours d'eau et la coordination des partenaires, notamment les propriétaires riverains,
- Le suivi et l'évaluation de l'état des milieux aquatiques concernant les cours d'eau.

I.4 Transferts du siège social

Suite à la dénonciation de la convention de mise à disposition des locaux par la Communauté de Commune Seules Terre et Mer, les bureaux du SMSA ont été transférés au 1 rue de Juvigny - Tilly sur Seules, à compter du lundi 29 janvier 2018

Suite à la réception du courrier de la Mairie de Tilly sur Seules en date du 26 octobre 2018 nous informant que les locaux mis à disposition par la commune aux syndicats intercommunaux seront détruits au cours du 1^{er} trimestre 2019, un nouveau transfert a dû être réalisé.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les bureaux du SMSA seront situés 16 rue Flavacourt – 14 250 Fontenay le Pesnel.

I.5 La cellule d'animation

Depuis le 15 octobre 2018, Xavier Zamora est nommé stagiaire dans le grade de technicien territorial pour une durée d'un an.

Le personnel du SMSA en 2018 est le suivant :

Secrétariat :

- PESNEL Maryline, secrétaire (adjoint administratif principal) à hauteur de 10/35^{ème}, mise à disposition par le SIVOS de Tilly Sur Seulles.

Techniciens de rivière :

- TELLIER Flavien, technicien de rivière (technicien principal 2^{ème} classe), temps plein.
- ZAMORA Xavier, technicien de rivière (technicien territorial stagiaire), temps plein.

Le tableau de bord de suivi des missions des techniciens sur l'année 2018 figure en annexe, animateur 1 (Flavien TELLIER), animateur 2 (Xavier ZAMORA).

Formations suivies en 2018 :

- Journée du réseau « Zones Humides » / 1 jour / juin 2018 (Xavier et Flavien) ;
- Journée des animateurs AESN / 1 jour / juin 2018 (Xavier et Flavien) ;
- Atelier technique Agence Régionale de l'Environnement de Normandie, rivière urbaine / 0,5 jour / juin 2018 (Xavier) ;
- Journée Technique RTMA (Réseau Technique Milieux Aquatiques) / 1 jour / juillet 2018 (Xavier et Flavien) ;
- Atelier technique Agence Régionale de l'Environnement de Normandie, espèces exotiques envahissantes / 0,5 jour / octobre 2018 (Flavien) ;
- Formation QGIS / 2 jours / novembre 2018 (Xavier et Flavien) ;
- Journée technique Normandie Grands Migrateurs (NGM) / 1 jour / décembre 2018 (Xavier et Flavien).

Stagiaire :

Le SMSA a accueilli un stagiaire en 2018.

Adrien Lecarpentier, élève en 2nde GMNF au lycée agricole de Vire.

Durée : 2 semaines.

Mission : réalisation de fiches actions (espèces invasives, aménagement de cours d'eau, définition de stations d'indice piscicole...).

I.6 Gouvernance GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est devenue une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre.

La gestion des milieux aquatiques nécessitant une approche collective pour des travaux d'intérêt général, dès 2009 la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage à une échelle hydrographique cohérente qu'est le bassin versant de la Seulles est apparue nécessaire et s'est traduit par la création du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents. La mise en œuvre de la compétence Gemapi voudrait que le SMSA exerce l'ensemble des missions GEMA dans la continuité d'une efficacité et cohérence des actions.

Parallèlement, une étude de gouvernance Gemapi est en cours, portée par le syndicat mixte Bessin Urbanisme qui regroupe 3 EPCI (Bayeux Intercom, Seulles Terre et Mer, Isigny Omaha Intercom).

II. Travaux de restauration de cours d'eau

II.1 Travaux de restauration 2017 « Seulles amont » (1^{ère} tranche)

Déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral du 22 mai 2017, les travaux de la 1^{ère} tranche du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) « Seulles amont » ont été réalisés entre le 20 novembre 2017 et le 31 octobre 2018.

Les travaux sont séparés en lots comme suit :

- **Lot n°1** : Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres, plantation en berge ;
- **Lot n°2** : Fourniture et mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement et de clôtures.

La réalisation des travaux, confiée à l'entreprise ESPACE Basse Normandie pour les lots n°1 et 2, concernaient les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Commune(s) concernée(s)	ml (cours d'eau)
Orval	Cahagnes	141 m
Seulles	Cahagnes, Saint-Pierre-du-Fresne, Coulvain et Jurques.	10 550 m
Vauvrecy	Cahagnes	758 m
Total		11 449 m

Localisation des travaux de restauration du PPRE « Seulles amont » (tranche 1)

Le bilan financier de cette 1^{ère} tranche de travaux se décline de la façon suivante :

Lot n°	Désignation du lot	Coût € TTC
1	Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres, plantation en berges	52 914,12 €
2	Fourniture et mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement et de clôtures	95 606,40 €
TOTAL en € TTC		148 520,52 €
Budgétisé en € TTC		148 972,00 €
Ecart en € TTC		451,48 €

Bilan financier de la 1^{ère} tranche du PPRE « Seulles amont »



La Seulles avant restauration (Cahagnes)



La Seulles après restauration (Cahagnes)

Le détail par lot de ces travaux se décline de la façon suivante :

Travaux de restauration 2018 Lot 1 (végétation)	Coût € TTC
Débroussaillage	2 044,80 €
Entretien léger	11 163,60 €
Entretien moyen	6 507,60 €
Entretien lourd	9 618,60 €
Abattage ponctuel 20-40cm	156,00 €
Abattage ponctuel 40-60cm	2 880,00 €
Abattage ponctuel 60-80cm	2 856,00 €
Abattage ponctuel >80cm	2 400,00 €
Etêtage	1 440,00 €
Extraction embâcle naturel classe I	1 094,40 €
Extraction embâcle naturel classe II	3 192,00 €
Extraction embâcle naturel classe III	5 040,00 €
Plantation en berge	3 417,12 €
Peigne	1 104,00 €
TOTAL en € TTC	52 914,12 €
Budgétisé en € TTC	53 337,00 €
Ecart en € TTC	422,88 €

Détail du lot 1 du PPRE « Seulles amont », (tranche 1)

Travaux de restauration 2018 Lot 2 (aménagements)	Coût € TTC
Points d'abreuvements et passerelles	
Pompe de prairie (Option 1)	1 602,00 €
Gravitaire	1 152,00 €
Classique (Option 1)	14 400,00 €
Classique (Option 2)	2 088,00 €
Passage à gué (Option 2)	13 800,00 €
Passerelle (Option 1)	5 220,00 €
Passage PEHD (Option 1)	1 104,00 €
Passage PEHD (Option 2)	6 420,00 €
Passage PEHD (Option 3)	1 542,00 €
Passage PEHD (Option 4)	1 992,00 €
Clôtures	
Classique deux rangs de ronces	21 961,80 €
Electrifiée (Option 2)	24 238,20 €
Débroussaillage	86,40 €
TOTAL en € TTC	95 606,40 €
Budgétisé en € TTC	95 635,00 €
Ecart en € TTC	28,60 €

Détail du lot 2 du PPRE « Seulles amont », (tranche 1)



La Seulles avant restauration (Jurques)



La Seulles après restauration (Jurques)

II.2 Travaux de restauration 2018 « Seulles amont » (2^{ème} tranche)

Il y a un an de décalage entre l'inscription budgétaire de la tranche annuelle de travaux et sa réalisation. Les travaux de restauration 2018 correspondent à la deuxième tranche du programme « Seulles amont » 2017 / 2020.

D'un montant prévisionnel de 148 176 € TTC, ces travaux seront réalisés sur les communes et cours d'eau suivants :

Cours d'eau	Commune(s) concernée(s)	ml (cours d'eau)
Calichon	Cahagnes, Caumont sur Aure	4 135 m
Candon	Caumont sur Aure	368 m
Canflais	Cahagnes	1 815 m
Total		6 318 m

Localisation des travaux de restauration du PPRE « Seulles amont » (tranche 2)

Le détail et coût prévisionnel de ces travaux se déclinent de la façon suivante :

Lot n°	Désignation du lot	Montant (€ TTC)
1	Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres, plantation en berges	28 525 €
2	Fourniture et mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement et de clôtures	119 651 €
Total		148 176 €

Détail et coûts des travaux de restauration du PPRE « Seulles amont » (tranche 2)

Le plan de financement se décline de la façon suivante :

Financeurs	Taux de financement	Montant € TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	70 %	103 723 €
Région Normandie	10 %	14 818 €
Total des aides		118 541 €
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	20 %	29 635 €
TOTAL		148 176 €

Plan de financement des travaux de restauration du PPRE « Seulles amont » (tranche 2)



Le Canflais avant travaux (Cahagnes)



Le Calichon avant travaux (Cahagnes)

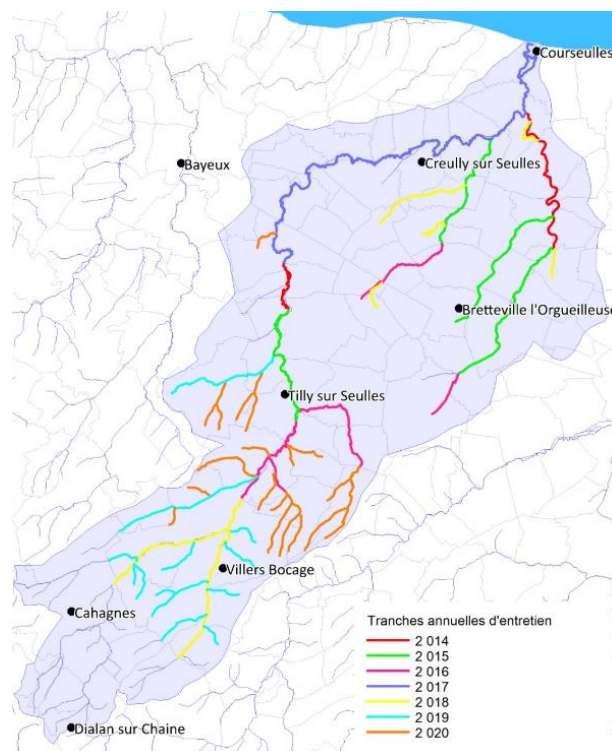
III. Travaux d'entretien de cours d'eau

Les travaux d'entretien, bien que de même nature que les travaux de restauration initiaux, sont cependant d'une moindre ampleur. Suite à la phase de restauration et comme indiqué dans les dossiers de Déclaration d'Intérêt Général, le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents souhaite mettre en œuvre la phase d'entretien afin de pérenniser le bénéfice des investissements de la restauration initiale.

Il s'agit de travaux de gestion modérée de la végétation rivulaire et de désencombrement sélectif du lit mineur.

Les travaux consistent à réaliser les opérations suivantes :

- Gestion sélective de la ripisylve (entretien léger, débroussaillage sélectif des berges, abattage ponctuel et élagage) ;
- Gestion sélective des embâcles.



Localisation des tranches annuelles d'entretien

III.1 Travaux d'entretien 2018

Cette cinquième année de travaux d'entretien correspond aux tronçons restaurés en 2012 sur les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Communes	ml (cours d'eau)
Seulles	Aurseulles, Villy Bocage, Saint Louet sur Seulles, Amayé sur Seulles	9 040 m
Seulline	Villy Bocage, Saint Louet sur Seulles, Tracy Bocage, Villers Bocage, Maisoncelles Pelvey	7 840 m
Douet	Reviars, Fontaine-Henry	4 850 m
Gronde	Ponts sur Seulles, Creully sur Seulles, Moulins en Bessin	4 295 m
Fontaine d'Erville	Moulins en Bessin	1 505 m
Goupil	Thue et Mue	2 000 m
Vey	Cairon	1 300 m
Total		30 830 m

Tableau de localisation des travaux d'entretien 2018 (tranche 5)

L'exécution des travaux a été confiée à l'entreprise ESPACE Basse Normandie.

Le bilan financier de ces travaux se décline de la façon suivante :

Travaux d'entretien 2018	Coût € TTC
Débroussaillage	537,60 €
Entretien sélectif	25 074,00 €
Abattage ponctuel 20-40cm (U)	1 872,00 €
Abattage ponctuel 40-60cm (U)	2 304,00 €
Abattage ponctuel 60-80cm (U)	1 428,00 €
Abattage ponctuel >80cm (U)	2 400,00 €
Extraction embâcle naturel classe I (U)	672,00 €
Extraction embâcle naturel classe II (U)	4 860,00 €
TOTAL en € TTC	39 147,60 €
Budgétisé en € TTC	40 000,00 €
Ecart en € TTC	852,40 €

Bilan financier des travaux d'entretien 2018



La Seulline avant entretien (Maisoncelles-Pelvey)



La Seulline après entretien (Maisoncelles-Pelvey)



La Seullles avant entretien (Saint Louet sur Seullles)



La Seullles après entretien (Saint Louet sur Seullles)

III.2 Travaux d'entretien 2019

Cette sixième année de travaux d'entretien correspond aux tronçons restaurés en 2013 sur les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Communes	ml (cours d'eau)
Candon	Aurseulles, Hottot les Bagues	7 715 m
Pont Saint Esprit	Bucéels, Lingèvres	6 430 m
David	Aurseulles, Saint Louet sur Seulles	2 370 m
Calichon	Aurseulles, Amayé sur Seulles	4 295 m
Bosq	Aurseulles, Amayé sur Seulles	2 110 m
Buquet	Villy Bocage	1 885 m
Canal	Villy Bocage	2 500 m
Ecanet	Villy Bocage, Villers Bocage	1 755 m
Coudray	Amayé sur Seulles, Saint Louet sur Seulles, Tracy Bocage	3 450 m
Bus	Tracy Bocage	2 815 m
Total		32 745 m

Tableau de localisation des travaux d'entretien 2019 (tranche 6)

D'un montant prévisionnel de 40 000 € TTC, les travaux d'entretien 2019 se déclinent de la façon suivante :

Désignation du lot, travaux d'entretien 2019	Montant € TTC
Traitement de la végétation et enlèvement sélectif d'embâcles	40 000 €
TOTAL	40 000 €

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Financeurs	Taux de financement	Montant € TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	40 %	16 000 €
Conseil Départemental du Calvados	30 %	12 000€
<i>Total des aides</i>	70 %	28 000 €
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	30 %	12 000 €
TOTAL	100 %	40 000 €

Plan de financement des travaux d'entretien 2019 (tranche 6)



Le Coudray avant entretien (Tracy Bocage)



Le Pont Saint Esprit avant entretien (Lingèvres)

IV. Restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Seulles

La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des espèces et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments, ainsi que le bon fonctionnement des habitats naturels.

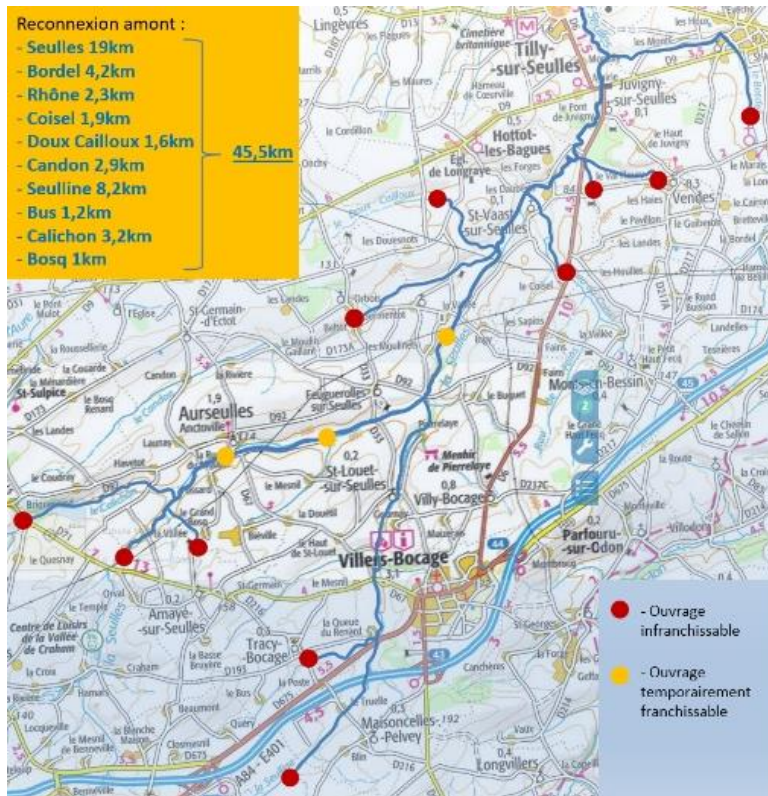
IV.1 Seuil du château de Tilly sur Seulles (ROE7523)

Avec une hauteur de chute de 1,34 m et une longueur du coursier de 10 m, ce seuil constituait un obstacle infranchissable pour l'ensemble des espèces piscicoles (à l'exception de l'Anguille). Au-delà de l'impact sur la faune piscicole, l'ouvrage avait également une incidence hydromorphologique en perturbant le transport sédimentaire et en modifiant les écoulements en amont avec un remous liquide de 540 mètres. Dans le cadre de ses missions, la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA) a assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée pour permettre la réalisation des travaux d'effacement réalisés en 2018, financé à 100% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Seuil du château de Tilly sur Seulles, avant, pendant et après travaux, 2018

L'effacement de cet ouvrage a permis la reconnexion de plus de 45 km de cours d'eau en amont.



Faciès d'écoulement diversifiés après travaux, 2018

IV.2 Dynamique de restauration de la continuité écologique

De nombreux projets sont à différents stades de mobilisation :

- L'effacement du seuil de dérivation du moulin d'Ancetoville (ROE13542) initialement prévu en 2018 sera réalisé en 2019 sous maîtrise d'ouvrage privée. Ce retard est lié à un projet annexe sur le même site pour le maintien de plans d'eau, nécessitant des démarches de reconnaissance d'antériorité de plans d'eau existants et de régularisation d'un plan d'eau plus récent ;
- L'effacement des seuils de dérivation de l'ancien moulin du Pont Roch (ROE7522) à Audrieu et de l'ancien moulin des marais (ROE103608) à Tilly sur Seullles initialement prévu en 2018 sera réalisé en 2019 sous maîtrise d'ouvrage déléguée FCPPMA. Ce retard est lié aux changements de procédure liés à ce type de travaux avec la mise en place d'un porter à connaissance et d'un arrêté préfectoral de prescription de remise en état du cours d'eau ;
- L'étude préalable au projet de rétablissement de la continuité écologique au droit de la décharge amont du moulin de la Porte (ROE6987) à Ponts sur Seullles initialement prévu en 2018 sera réalisé en 2019. Ce retard est lié à l'existence d'un environnement social non propice aux changements avec la création d'un collectif de riverains s'opposant au projet et le souhait des Présidents des Associations de Protection de l'Environnement de Ponts sur Seullles de concilier continuité écologique et préservation du patrimoine historique et architectural ;
- Sur la Mue, des mesures complémentaires ont été réalisées afin de prendre en compte les contraintes physiques locales pour le dimensionnement d'aménagement de la chute du moulin des Moulineaux de Fontaine-Henry (ROE16042) et le contournement du moulin à huile de Cairon (ROE69649) ;
Un ensemble d'action de mobilisation est également en cours sur le site hydraulique du seuil de l'ancien moulin du château de Lasson (ROE69653). Ce site réunit plusieurs problématiques relevant de la lutte contre les inondations, la restauration de la continuité écologique et hydromorphologique.

V. Diagnostics zones humides

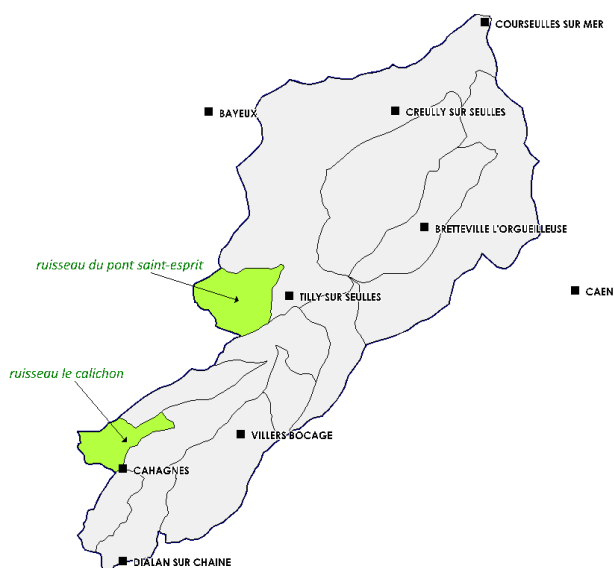
Le bassin versant de la Seulles est en zone prioritaire pour l'animation « Zones Humides ».

Suite au comité de pilotage SMSA du 8 mars 2018, il a été décidé avec les partenaires techniques et financiers de travailler sur l'élaboration d'un diagnostic de 2 masses d'eau ayant des niveaux de dégradation différents afin :

- D'élaborer des propositions technico-économiques concrètes en termes soit de maintien des ZH, soit de restauration ;
- De constituer une aide à la décision.

Cette démarche est réalisée avec l'appui de la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) de Normandie.

Un diagnostic a donc été réalisé par les techniciens sur la masse d'eau du Pont Saint Esprit (dégradation moyenne (40%)) et la masse d'eau du Calichon (dégradation faible (20%)).



Les résultats ont été présentés au comité syndical du 29 novembre 2018, ainsi que les différents dispositifs existants pouvant être mobilisés sur le territoire en vue de leur préservation et/ou de leur restauration.

Différents outils ont été évoqués :

- Acquisition foncière ;
- Intégration des ZH aux documents d'urbanisme ;
- Travail en collaboration avec la CRAN sur le dispositif : "ZH et agriculture" visant à suivre un réseau de ferme pilote sur le territoire ;
- Mise en place de MAEC (Mesure Agro-Environnemental et Climatique).



Remblai de zone humide (Cahagnes)



Décharge en zone humide (Lingèvres)

VI. Surveillance des cours d'eau

VI.1 Suivis indicateurs

➤ **Indice Abondance Anguille (IAA) :**

La réalisation des IAA est assurée par la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. L'objectif est d'évaluer le recrutement annuel et le potentiel de colonisation de l'espèce au regard de la continuité écologique.

Le 5 septembre 2018, 5 stations ont été pêchées sur le cours principal de la Seulles avec le débit intégral (Banville, Colombiers sur Seulles, Vaux sur Seulles, Juvigny sur Seulles et Cahagnes), les résultats sont en cours d'analyse par la FCPPMA.



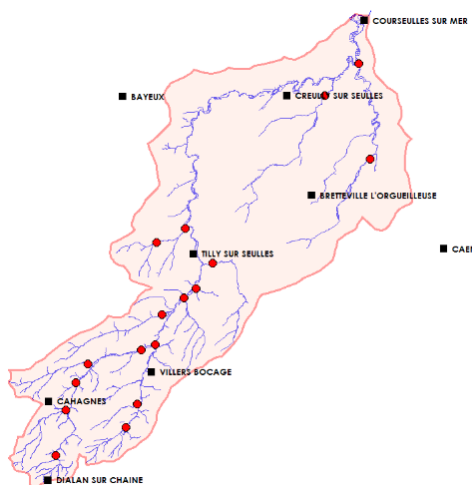
Indice Abondance Anguille (IAA) sur la Seulles, 2018

➤ **Indice Abondance Truite (IAT) :**

La Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en place 18 stations de suivi des juvéniles de truite de l'année (0+) et les juvéniles d'un an (1+), dont l'abondance traduit respectivement le remplacement des générations au sein de la population (ou recrutement) et la survie lors du premier hiver.

Sur le bassin versant de la Seulles, les pêches ont eu lieu entre le 20 août et le 7 septembre, les résultats sont en cours d'analyse par la FCPPMA.

Cours d'eau	Nbr stations
Seulles	3
Mue	2
Thue	1
Pont St Esprit	2
Bordel	1
Rhône	1
Coisel	1
Candon	1
Seulline	3
Bus	1
Calichon	1
Seullette	1



➤ Réseau de Contrôle de Surveillance :

Le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) des eaux douces est destiné à évaluer l'état général des eaux et à suivre les changements à long terme de l'état des eaux suite à des changements d'origines naturelle ou anthropique. Il s'agit d'une pêche totale.

Sur le bassin versant de la Seulles, 2 stations sont suivies (la Seulles à Villiers le Sec et la Mue à Revières). Les pêches ont eu lieu le 23 et 28 août 2018, les résultats sont en cours d'analyse par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).



Pêche RCS sur la Mue, 2018

VI.2 Suivis Espèces Exotiques Envahissantes

➤ La Mimule tachetée (*Mimulus guttatus* ou *Erythranthe guttata*) :

Originaires d'Amérique du Nord, introduites en Europe au début du XX^{ème} siècle à des fins ornementales, elles s'y sont localement acclimatées, sur le bord de rivières, canaux,

Détectée en été 2015 sur le ruisseau du Vey au niveau de la commune de Cairon, la deuxième campagne d'arrachage a eu lieu le 8 juin dernier. Cette plante n'est pas considérée comme « invasive avérée » mais fait l'objet d'une surveillance particulière car elle représente l'unique foyer connu en Normandie. Un travail en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Ouest a permis de faire intervenir la brigade d'intervention spécialisée.

L'objectif est de tester différents modes d'interventions (période, méthode, outils...) et d'affiner son mode de gestion pour les campagnes à venir. Une intervention précoce est programmée chaque année afin de mieux comprendre son mode de progression sur le milieu.

➤ La Crassule de Helms (*Crassula helmsii*) :

Les actions de lutte contre la Crassule de Helms sur les marais de Banville menées en partenariat avec le CEN Normandie Ouest depuis 2016 ont été poursuivies en 2018.

Le CEN Normandie Ouest a encadré un stagiaire en vue d'élaborer un protocole de caractérisation de l'habitat de la Crassule de Helms. Ce protocole vise à mieux connaître le préférendum de l'espèce et les facteurs limitant son expansion en distinguant sa phase aquatique de sa phase terrestre.

Ainsi 36 stations d'échantillonnages (15 stations avec présence et 21 stations avec absence) ont été définies selon des paramètres environnementaux présentant de forte variabilité (profondeur, vitesse du courant, profil de la berge, pH, salinité et obscurité). Un suivi pluriannuel de ces stations permettra de mieux appréhender la capacité colonisatrice de la plante.

Ce travail sera complété par une prospection précise du secteur afin d'actualiser la cartographie de présence/abondance de l'espèce et d'établir des préconisations particulières sur le secteur afin de limiter son expansion accidentelle. De plus des expérimentations de lutttes, telles que le bâchage, pourront être testées en vue de mettre en place un programme de lutte efficace et adapté aux conditions spécifiques de la basse vallée de la Seulles.

VII. Sensibilisation et communication

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents participe à des actions de sensibilisation et communication auprès de différents acteurs (particuliers, élus, scolaire...) :

➤ Communication et information :

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents a présenté ses actions lors de différentes réunions :

- Réunion publique d'information sur l'entretien régulier des cours d'eau, Ponts sur Seulles, le 4 juillet 2018 ;
- Commission environnement de la commune de Cairon du 13 septembre 2018 ;
- Réunions et groupes de travail du projet Seulles Tous Ensemble porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Ouest ;
- Au travers de ses différentes missions (comités syndicaux, appuis et conseils techniques, démarches préalables aux travaux...) le SMSA informe et sensibilise aux actions de gestion des cours d'eau ;
- Parutions d'articles dans la presse locale (Ouest France, La Voix le Bocage, la Manche Libre...).



➤ Animations :

- Réalisation d'une animation avec une classe de CE1/CE2 de l'école élémentaire Jacques Prévert de Tilly sur Seulles le 16 avril 2018. Les élèves ont pu découvrir les différentes étapes du cycle de l'eau, aborder la notion d'eau en tant que ressource et comprendre l'intérêt du maintien de la bonne qualité des eaux ;
- Réalisation d'une animation avec le centre de loisirs Seulles Terre et Mer de Tilly sur Seulles le 24 juillet 2018. Les enfants de 3-6 ans ont pu appréhender la diversité du vivant (faune, flore) des milieux aquatiques et l'entretien des cours d'eau.

VIII. Prévisions 2019

L'année 2019 sera notamment consacrée à :

- La réalisation de la 6^{ème} tranche de travaux d'entretien 2019 ;
- La réalisation des travaux de restauration de la 2nde tranche du PPRE « Seules amont 2017 / 2020 » ;
- Le suivi des actions pour la Restauration de la Continuité Ecologique (suivi des travaux et études, concertation, définition d'un programme petits ouvrages sur les affluents...) ;
- La poursuite des actions de sensibilisation et information ;
- La finalisation du diagnostic zones humides sur les masses d'eau du Pont Saint Esprit et du Calichon, notamment sur les parcelles cultivées.

Les réflexions concernant la révision des compétences du SMSA à l'ensemble des missions GEMA devra aboutir en 2019.

Le Président,
Jean-Paul BERON

ANNEXE

Annexe 1 – Programme d'actions de l'année		2018		Nb de postes dans la cellule		2					
(tableau à remplir par la structure d'accueil sollicitant l'aide de l'agence de l'eau et à annexer à la convention de mandat signé par la structure d'accueil)											
NOM DE LA STRUCTURE:		Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses affluents									
		CELLULE		Animateur 1				Animateur 2			
Nombre total d'ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :		437,57	jours ETPT ETPT en %	219,13		jours ETPT		218,44		jours ETPT	
Ratio / ETP annuel standard de 220 jours		199%		100%		ETPT en %		99%		ETPT en %	
		EPTP		EPTP		Répartition du temps passé (jours)		EPTP		Répartition du temps passé (jours)	
Catégories d'actions et identification des actions		Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/ Réunion	Terrain	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/ Réunion	Terrain
MISSIONS OBLIGATOIRES											
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)		75,21	17%	32,28	15%	23,79	8,49	42,93	20%	25	17,93
1.1 - Suivi des études au niveau du bassin versant pour établir le PPRE		22,85	5%	3,64	2%	3	0,64	19,21	9%	8,14	11,07
1.2 - Mobiliser les collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)		4,29	1%	0,29	0%	0,29	0	4	2%	3,43	0,57
1.3 - Accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets (acquisition, restauration)		48,07	11%	28,35	13%	20,5	7,85	19,72	9%	13,43	6,29
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)		115,58	26%	29,07	13%	13,43	15,64	86,51	40%	55,86	30,65
2.1 - Programmation de travaux		10,65	2%	0	0%	0	0	10,65	5%	8,36	2,29
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP...) préalable aux travaux		43,21	10%	17	8%	12,93	4,07	26,21	12%	26,21	0
2.3 - Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers		61,72	14%	12,07	6%	0,5	11,57	49,65	23%	21,29	28,36
définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)											
3 - Missions spécifiques.		55,51	13%	41,79	19%	13,29	28,5	13,72	6%	0,86	12,86
3.1 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE		32,14	7%	26,57	12%	12,93	13,64	5,57	3%	0,57	5
3.2 - Réaliser des travaux de restauration en régie		0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0
3.3 - Suivi de la qualité des eaux		23,37	5%	15,22	7%	0,36	14,86	8,15	4%	0,29	7,86
3.4 - Suivi et entretien des passes à poissons		0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0
3.5 - Réseau d'alerte pour la lutte contre les pollutions accidentelles et/ou diffuses		0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0
MISSIONS GENERALES											
4 - Missions communes aux animations milieux aquatiques.		191,27	44%	115,99	53%	101,71	14,28	75,28	34%	72,28	3
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).		33,27	8%	25,35	12%	17,21	8,14	7,92	4%	5,21	2,71
4.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité) .		135	31%	82,78	38%	77,07	5,71	52,22	24%	51,93	0,29
4.3 - Jours de formation des agents.		23	5%	7,86	4%	7,43	0,43	15,14	7%	15,14	0
TOTAL jours ETPT		437,57	199%	219,13	100%	152,22	66,91	218,44	99%	154	64,44
Total nombre ETPT-an (1 an = ___ jours ETPT)											
Nombre de jour par an pour 1 ETP =		220		220				220			